

Beckerich, le 22 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accord de coalition 2023-2028 : the proof of the pudding is in the eating

Eurosolar Lëtzebuerg Asbl s'engage depuis plus que vingt ans pour le remplacement des énergies fossiles, émettrices de CO2 et de l'énergie nucléaire, autrement nocive et dangereuse, par les énergies dites renouvelables, disponibles localement par le soleil et le vent.

Eurosolar Lëtzebuerg Asbl salue dès lors l'intention du nouveau Gouvernement de vouloir continuer à œuvrer en faveur d'une politique énergétique assurant la résilience nationale et européenne en matière énergétique. Ainsi, le Gouvernement affirme son soutien au PNEC, incluant la trajectoire de la taxe CO2, ainsi que son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter l'accord de Paris. Au niveau européen, le Gouvernement réitère son soutien pour les initiatives telles que « Fit for 55 », « Green Deal » et « Zero Pollution ».

Production:

Le Gouvernement s'engage à continuer les investissements dans la lignée des initiatives et réalisations du gouvernement précédent, notamment en ce qui concerne le soutien des citoyens dont l'intention du préfinancement et de la facilitation de certaines procédures administratives.

La multiplication de la production d'énergies renouvelables, notamment et surtout l'énergie solaire (photovoltaïque), s'impose. Donc couvrir les toits et autres surfaces scellées publiques reflète le rôle et la responsabilité de l'Etat et des communes. Eurosolar Lëtzebuerg Asbl a démontré dans son document « 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030 », présenté en juin 2022, le potentiel en puissance énergétique des toits et surfaces scellées.

Dans ce même ordre d'idées, la continuation du développement de la production par le biais d'installations dites « AgriPV » assurant un double revenu aux agriculteurs par la production d'énergie et d'aliments, n'augmentera non seulement la disponibilité en énergie renouvelables, mais sera, notamment pour les installations du type ombrage, bénéfique pour la production alimentaire et la biodiversité.

Nous donnons à considérer que l'hydrogène qui ne peut être qu'exclusivement « vert », doit être réservé aux domaines qui ne peuvent être électrifiés, notamment l'industrie.

Les énergies renouvelables (soleil et vent) sont complémentaires, mais doivent être utilisés directement. Les solutions de stockage sont dès lors impératives pour mener à bien la transition énergétique. Nous saluons les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Cadre légal

Le Gouvernement annonce vouloir harmoniser les règlements des bâtisses par un règlement cadre. Eurosolar Lëtzebuerg Asbl s'est prononcé par le passé en faveur d'un règlement des bâtisses type, favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur.

L'introduction d'un standard pour ces installations pour les nouveaux bâtiments obligera les maîtres d'ouvrage à penser à l'intégration du photovoltaïque dès le début de la planification. Dans archipv.lu , présenté par Eurosolar Lëtzebuerg Asbl en novembre 2020, on peut se rendre compte que le photovoltaïque dépasse largement la simple installation en toiture.

En aucun cas les simplifications administratives annoncées ne peuvent aller aux dépens des moyens de la nature en matière de réduction de l'impact carbone.

Participation citoyenne

L'une des missions d'Eurosolar Lëtzebuerg Asbl est de soutenir les coopératives citoyennes énergétiques (biergerpv.lu). Dans cet esprit, nous nous réjouissons que le Gouvernement a l'intention de continuer à promouvoir ces mouvements. Dans ce même sens, le développement des communautés énergétiques, du genre « e-community », contribue au déploiement des énergies renouvelables produites localement et consommées localement, reflétant les idées de l'économie citoyenne (Gemeinwohlökonomie), donc de l'énergie à proximité, à des prix stables et abordables. Cette approche reflète une autre idée exprimée par le fondateur de Eurosolar International Hermann Scheer, à savoir le fossé Nord-Sud, incluant la composante sociale, donc pour toutes et tous. Le préfinancement des installations photovoltaïques annoncé dans l'accord de coalition y contribue également.

Éducation et formation

Le projet « Solar@School » d'Eurosolar Lëtzebuerg Asbl reflète les idées en matière d'information et formation exprimé dans l'accord de coalition. Pour Eurosolar Lëtzebuerg Asbl, il importe de promouvoir activement les nombreuses options professionnelles dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique.

Eurosolar Lëtzebuerg Asbl est évidemment un partenaire fiable pour réaliser les idées et intentions exprimées dans l'accord de coalition.



Eurosolar Lëtzebuerg a.s.b.l.

6 Jos Seyler Strooss
L-8522 Beckerich
Tél: +352 28 80 23 10
Tél: +352 621 463 048
R.C.S. Luxembourg F1651
www.eurosolar.lu

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations, n'hésitez donc pas à nous contacter par mail (info@eurosolar.lu) ou téléphone (+352 28 80 23 10)

Cédric SCHILTZ
Coordinateur

Paul ZENS
Président

Avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable et du Ministère
de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire